

Nantes, le 14 septembre 2020

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : jvaillant@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 32
Réf. : JV-2020-09-0104
Vos réf. : 44-2020-00062 – AEU 44 2020 99

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet de la ZAC des Prés Blancs à Herbignac.

Le bureau de la CLE a examiné ce dossier lors de sa séance en date du 8 septembre 2020 et a émis **un avis défavorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
6	0	1	5

Pour votre information, les membres du bureau de la CLE ont formulé un avis défavorable pour les raisons suivantes :

- L'article 5 du règlement du SAGE identifie les règles relatives à la création et à la gestion des nouveaux plans d'eau, y compris des bassins de régulation des eaux pluviales. Les ouvrages doivent ainsi être déconnectés du réseau hydrographique, et être positionnés de manière à éviter tout impact sur les cours d'eau et les zones humides.
Afin de pouvoir étudier la comptabilité du projet avec l'article 5, les membres du bureau de la CLE souhaitent disposer d'un plan masse localisant le projet et les ouvrages de gestion des eaux pluviales au regard du réseau hydrographique.
En complément, le pétitionnaire est invité à présenter les modalités de gestion de ces ouvrages ;
- Conformément à l'article 12 du règlement du SAGE, les ouvrages de gestion des eaux pluviales sont dimensionnés afin que les rejets vers le milieu naturel respectent un débit de fuite de 3 l/s/ha.

La réalisation des systèmes de gestion des eaux pluviales étant liée à la réalisation effective des secteurs d'aménagement, les membres du bureau de la CLE invitent le pétitionnaire à veiller au bon dimensionnement et à la bonne réalisation des ouvrages, conformément au dossier d'autorisation environnementale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire